



Traité Ketouvat

Michna 6 - Chapitre 5

הַמַּדִּיר אֶת אִשְׁתּוֹ מִתְּשַׁמֵּשׁ הַמָּטָה, בֵּית שְׂמַאי אוֹמְרִים, שְׁתֵּי שָׁבָתוֹת. בֵּית הֵלֵל אוֹמְרִים, שְׁבַת אַחַת. הַתְּלִמִּידִים יוֹצְאִין לְתַלְמוּד תּוֹכָה שְׁלֹא בְּרִשּׁוֹת, שְׁלֹשִׁים יוֹם. הַפּוֹעֲלִים, שְׁבַת אַחַת. הָעוֹנָה הָאֻמוּרָה בַּתּוֹכָה, הַטֵּיִלִין, בְּכָל יוֹם. הַפּוֹעֲלִים, שְׁתֵּים בְּשָׁבָת. הַחֲמֻרִים, אַחַת בְּשָׁבָת. הַגְּמָלִים, אַחַת לְשָׁלְשִׁים יוֹם. הַסִּפְּנִים, אַחַת לְשִׁשָּׁה חֳדָשִׁים, דְּבַרֵּי רַבִּי אֱלִיעֶזֶר:

Celui qui s'est interdit par vœu d'avoir des relations conjugales avec sa femme (devoir auquel il ne peut échapper) devra répudier sa femme au bout de deux semaines, selon Beth Chamaï, ou au bout d'une semaine selon Beth Hillel (à moins d'être relevé de ce vœu). Les étudiants peuvent, en vue de l'étude de la loi, quitter leur femme un mois sans autorisation de celle-ci, les ouvriers une semaine. L'époque pour remplir le devoir conjugal prescrit par la loi (Chemot 21,10) est tous les jours pour les gens inoccupés ; pour les ouvriers, elle est de deux fois par semaine ; pour les âniers, une fois par semaine ; pour les chameliers, une fois par mois ; pour les marins, une fois tous les 6 mois, selon l'avis de Rabbi El'azar.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions